

Nous vous prions, Vénérés et Chers Collaborateurs, de relire, au besoin, notre mandement de 1902 (No. 22), qui explique parfaitement notre situation dans tous ses détails, elle n'a point changé. Quant aux livres catholiques, aux signes de religion, aux prières dans l'école, veuillez relire ce que nous vous avons recommandé *sub gravi* dans notre circulaire No. 9, p. 74 (en 1898), vous y trouverez aussi un commentaire très clair de l'encyclique "Affari vos" dont on a trop souvent abusé à notre désavantage.

*La Question des Ecoles dans les Territoires du Nord-Ouest (Assiniboia Saskatchewan-Alberta-Athabasca) au 1er Janvier 1905.*

Dans les Territoires du Nord-Ouest, dès 1875, lors de leur organisation, jusqu'en 1892, il y a eu des écoles publiques, séparées (catholiques et protestantes) tout comme au Manitoba jusqu'en 1890, et comme à Québec et à Ontario, actuellement.

Jusqu'en 1892 il y avait une section catholique du Bureau d'Education, à Régina, et les Catholiques avaient le contrôle de leurs écoles tout comme la minorité protestante de Québec en ce moment.

Mais en 1892, une ordonnance néfaste a supprimé la section catholique du Bureau d'Education, et, depuis lors, les Catholiques ont cessé de contrôler les livres, l'enseignement religieux, la formation des maîtres catholiques. Ils n'ont pas même un inspecteur catholique, et deux membres catholiques ont seulement voix *consultative* dans le conseil de l'Instruction publique, à Régina.

Il suffit de lire la savante brochure de feu Mgr Taché publié, en 1894, sous le titre de "Mémoire adressé par Mgr Taché au Gouvernement d'Ottawa, au sujet des écoles du Nord-Ouest et de Manitoba, et l'intéressante brochure du Rev. P. Leduc, O. M. I., V. G., publiée en 1896 sous le titre "Hostilité démasquée," pour comprendre que les catholiques ont été injustement spoliés de leurs droits en 1892.